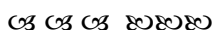


## Évaluation des politiques publiques : trois illustrations dans le champ culturel



Thibault BRODATY  
novembre 2013  
12 p.  
Culture méthodes 2013-1



Cette publication du DEPS présente plusieurs **outils économétriques mobilisables pour l'évaluation de politiques publiques**.

### **Cadre théorique de l'évaluation**

Les sciences économiques disposent **d'outils économétriques permettant une évaluation des politiques publiques** ; ce sont ces outils qui sont présentés ici.

L'évaluation consiste à **comparer la situation que l'on peut observer à celle que l'on observerait en l'absence d'intervention publique**, situation appelée **contrefactuelle**, qu'il s'agit de modéliser. La modélisation doit prendre en compte les caractéristiques des populations qui bénéficient de ces politiques et celles des populations qui n'en bénéficient pas. Ne pas tenir compte de ces caractéristiques respectives biaiserait l'évaluation, car il se peut que ce soient justement ces caractéristiques qui fassent qu'une population soit bénéficiaire de la politique mise en œuvre. L'analyse des effets d'une politique publique doit donc tenir compte de ce **biais possible dans la sélection** de la population qui en bénéficie.

Les trois outils économétriques d'évaluation les plus classiques sont présentés ici et sont illustrés par trois dispositifs d'intervention publique dans le champ de la culture : le label LIR, le dispositif École et cinéma et le crédit d'impôt audiovisuel. Faute de données disponibles, **ce n'est pas l'évaluation réelle de ces dispositifs qui est exposée ici, mais les outils mobilisables pour le faire**.

### **La méthode de différences des différences appliquée au label Librairie indépendante de référence (LIR)**

Dans le cas du label LIR, il est proposé **d'évaluer si le label a permis à certaines librairies d'améliorer leur taux de rentabilité**. Le label LIR permet d'exposer la méthode des différences de différences ou estimateur en double différences, qui consiste à comparer avant et après la création du label les librairies labellisées à un ensemble de librairies non labellisées pour évaluer son efficacité.

### **La méthode des variables instrumentales appliquée au programme École et cinéma**

Avec le dispositif École et cinéma, l'évaluateur cherche à déterminer l'influence de ce programme sur " la formation du jugement, du goût et de la sensibilité " qui est l'objectif défini par le législateur. Pour cela, il **analyse le taux de fréquentation des salles obscures des jeunes adultes** et doit d'abord discriminer statistiquement deux populations d'individus potentiellement éligibles au programme mais dont les chances d'y participer dépendent, parmi d'autres variables, d'une variable non liée directement au taux de fréquentation au début de l'âge adulte. Cette variable est un " instrument ", un artefact, qui permet de tenir compte statistiquement du biais de sélection possible. La **variable exogène retenue ici par l'évaluateur est le coût de transport** pour les élèves participant au programme pour accéder aux salles de cinéma projetant les films visés. École et cinéma permet d'illustrer la méthode des variables instrumentales qui consiste à

utiliser une source de variation exogène qui n'a pas d'effet direct sur le nombre d'entrées au cinéma des jeunes adultes mais qui explique la participation au programme de ces jeunes à l'école primaire.

### **La méthode des régressions avec discontinuité appliquée au crédit d'impôt audiovisuel**

La méthode de régressions avec discontinuité est proposée pour l'évaluation du crédit d'impôt audiovisuel afin **d'analyser l'objectif de localisation française des dépenses de production** en mesurant le nombre de jours de tournage sur le sol français des sociétés de production. Cette méthode consiste à profiter de l'existence d'un score de sélection des participants au programme, et de restreindre l'évaluation au voisinage du seuil donnant l'accès au crédit d'impôt afin de mimer une affectation aléatoire des individus dans le programme.



Montrer l'apport possible de l'évaluateur, nécessairement indépendant, ne doit pas masquer **ce qui reste de la responsabilité des décideurs publics et des administrations chargées de la mise en œuvre des politiques publiques**. Il leur faut en effet définir *ex ante* le plus clairement possible les objectifs visés, retenir les indicateurs qui rendront compte de l'atteinte de ces objectifs, et s'assurer de l'alimentation régulière de ces indicateurs.

La pertinence de l'évaluation se construit donc ainsi en mobilisant tant le souci évaluatif des décideurs et des services concernés que la rigueur méthodologique des évaluateurs.

 	<p><b>Ministère de la Culture et de la Communication</b> Secrétariat général Service des politiques culturelles et de l'innovation Département des études, de la prospective et des statistiques <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques">www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques</a></p> <p>Retrouvez les publications du DEPS sur <a href="http://www.cairn.info">www.cairn.info</a> <a href="mailto:contact.deps@culture.gouv.fr">contact.deps@culture.gouv.fr</a> 01 40 15 79 17</p>
--	--